

## **RAPPORT N° 276 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 27 MARS 2021**

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 20 au 27 mars 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le rapport fait également état de deux (2) cas d'atteinte au droit à l'intégrité physique où une fille de 9 ans a été victime d'actes de torture par brûlure causée par un chef collinaire et un Imbonerakure a été violemment battu par des policiers sur un fond de positionnement politique entre des groupes rivaux du CNDD-FDD (Conseil national de défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie) en province de Kirundo ainsi que d'un cas (1) de détention arbitraire d'une personne atteinte de troubles schizophréniques dans les cachots du commissariat provincial de Gitega.

### **1. Atteintes du droit à la vie**

- Dans l'après-midi de samedi 20 mars 2021 vers 16 h, des cultivateurs ont découvert un corps sans vie d'un homme qui n'a pas été identifié dans un champ de manioc au bord de la rivière de Kaburantwa sur la sous-colline de Ruhembe à la transversale 6 sur la colline de Kaburuntwa, en commune de Buganda, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, la victime baignait dans une mare de sang au moment de sa découverte.

Les mêmes sources confient que les cultivateurs ont vite alerté la police du commissariat communal de Buganda proche du lieu de cette découverte macabre qui s'est rendue sur le lieu du crime en compagnie de l'administration locale et que ces autorités ont donné l'ordre aux personnes présentes d'enterrer immédiatement le corps sans les procédures d'identification.

SOS-Torture/Burundi déplore que des crimes graves sont presque quotidiennement commis sur l'ensemble du territoire sans que les autorités burundaises, en l'occurrence le chef de l'État, ne soient jamais inquiétées par cette situation de criminalité qui prend des allures très inquiétantes. Elle rappelle que le fait d'enterrer hâtivement les corps sans vie découverts constitue pour les autorités

administratives et policières un moyen pour protéger les auteurs des crimes et annihiler toute velléité d'investigation judiciaire.

- Au matin de dimanche 21 mars 2021 vers 6 h, un corps sans vie d'une fille, Olivine Ndayizeye (28 ans), originaire de la colline de Jimbi, a été découvert par des passants dans un ravin se trouvant sur la même colline, à quelques mètres du chef-lieu de la commune de Kibago, dans la province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des voisins, la victime a été égorgée après avoir été violée par son bourreau qui aurait entretenu de relations amoureuses avec elle.

Les mêmes sources révèlent que la victime aurait été assassinée par un officier de police judiciaire au commissariat communal de police à Kigabo connu sous le nom d'Élysée Ndimubandi car une fouille-perquisition opérée à sa résidence a permis de découvrir les chaussures et les téléphones portables de la victime qu'il avait cachés dans les latrines.

SOS-Torture/Burundi a appris que ce policier a été appréhendé et qu'il se trouve à la disposition de la police pour enquêtes.

## 2. Atteintes du droit à l'intégrité physique

- Dans la soirée de jeudi, 18 mars 2021, le chef de la sous-colline Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza, qui est connu sous le nom de Nsavyimana Jean Paul a brûlé Nduwimana Souavis sur ses deux mains, une fillette de 9 ans qu'il accusait d'avoir volé une somme de quatre mille cinq cents francs burundais (4500 Fbu) à sa mère.

Selon des sources sur place, Jean Paul Nsavyimana, un Imbonerakure qui est cité dans beaucoup d'actes de disparitions forcées, serait au cachot du commissariat communal de police de Gihanga depuis vendredi le 19 mars 2021 pour enquêtes.

- Dans la nuit de vendredi 19 mars 2021, des policiers de la police judiciaire à Kirundo ont violemment battu Marc Nduwamahoro, un Imbonerakure et directeur de l'École des travaux publics (ETP) de Kirundo qui s'y était rendu pour rendre visite à un groupe d'Imbonerakure qui s'étaient chamaillés avec d'autres Imbonerakure d'un groupe rival pour des raisons de positionnement politique.

Selon des témoins, ces policiers ont frappé la victime à l'aide des canons et crosses de leurs fusils en présence même du chef de poste qui avait reçu l'ordre du président de la ligue des jeunes Imbonerakure en province de Kirundo, Abel Ahishakiye. La même source affirme que la victime a été évacuée d'urgence vers l'hôpital de Kirundo dans un état comateux et qu'elle a été transférée le lendemain à l'hôpital régional de Karusi.

SOS-Torture/Burundi rappelle qu'un gouvernement construit sur l'impunité et l'injustice n'offre guère de sécurité même à ceux qui prétendent tirer les ficelles du pouvoir.

### 3. Arrestation et détention arbitraire

- Un cadre du Département de la protection des végétaux au Ministère de la protection de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, Emmanuel Ntakiyiruta (58 ans), en proie souvent, depuis une dizaine d'années, à des crises périodiques de schizophrénie, a été transféré vendredi 26 mars 2021 à la prison centrale de Gitega après 23 jours de détention arbitraire dans les cachots du commissariat provincial de Gitega.

Des sources sur place indiquent que, depuis sa détention arbitraire le 4 mars 2021, il est privé du droit à la santé, notamment d'une injection d'une dose mensuelle de son médicament (haldol decanoas) comme traitement d'entretien de troubles schizophréniques.

SOS-Torture/Burundi condamne la violation flagrante de la loi sur la procédure pénale en vigueur au Burundi qui n'accorde à un officier de police judiciaire qu'un délai maximal de sept jours francs pour la garde à vue de police judiciaire (art. 34 du Code de procédure pénale).

### 4. Enlèvement

- Au matin de vendredi 26 mars 2021 vers 11 h 30 min, le colonel Pierre-Claver Nzisabira alias Mandevu, Secrétaire permanent du Conseil national de sécurité, a enlevé un étudiant au Département de Génie statistique (Option Science des données, Bac III) du nom de Jean-Claude Ntiginzigo alias Badel du Campus Nyamugerera en commune de Mabayi, province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi) et l'a conduit vers une destination inconnue.

Selon des témoins sur place, le colonel Pierre-Claver Nzisabira s'est introduit dans les enceintes du Campus en compagnie de plusieurs militaires et policiers, a trouvé la victime en classe en train de préparer son examen et l'a embarqué manu militari, à la stupéfaction des étudiants et enseignants, vers une destination inconnue.

SOS-Torture/Burundi déplore le comportement des autorités burundaises qui font fi de la loi qu'elles étaient pourtant censées respecter et faire respecter, à l'instar de ce secrétaire permanent du Conseil national de sécurité qui a perturbé la sécurité des étudiants en pleine session d'examens dans les enceintes du Campus.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.